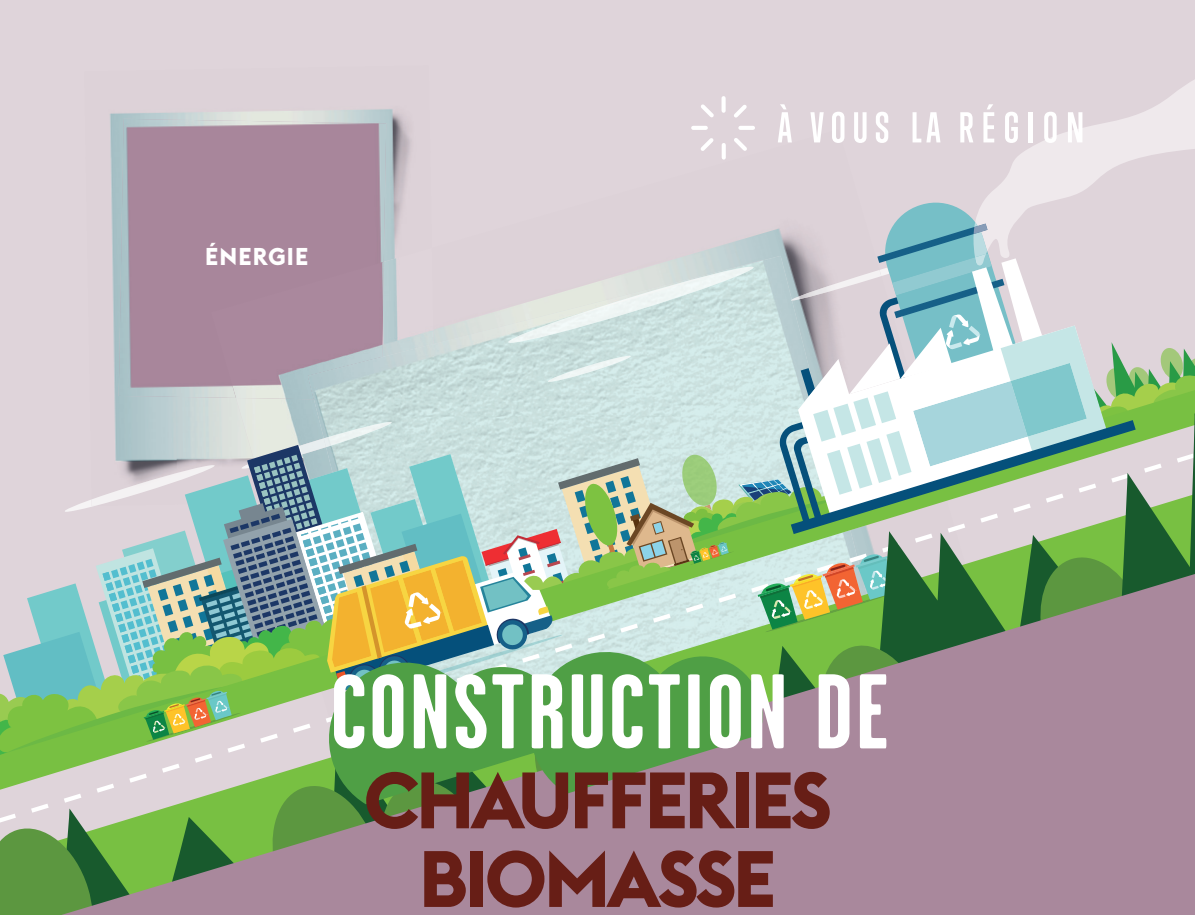




À VOUS LA RÉGION



ÉNERGIE



# CONSTRUCTION DE CHAUFFERIES BIOMASSE

La Région soutient les projets d'énergies renouvelables thermiques à partir de biomasse et présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques.

**QUELS SONT LES  
OBJECTIFS  
DE CETTE AIDE ?**

► **Accompagner** les projets de chaufferies biomasse, quelle que soit leur puissance, et la construction de plateformes de stockage de la biomasse.

**QUI PEUT  
DEMANDER  
CETTE AIDE ?**

**Toutes personnes morales**, à l'exception de l'État.

## QUELS TYPES DE PROJETS

PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

› **Construction de chaufferies biomasse**, quelle que soit leur puissance,

› **Construction de plateformes de stockage de la biomasse** (en cas de recours à une structure en bois).

## QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

› **Chaufferies biomasse de production inférieure à 1 200 MWh/an** : jusqu'à 50 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 500.000€).

› **Chaufferies biomasse de production supérieure à 1 200 MWh/an** : jusqu'à 30 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 1 M€). Un financement complémentaire de l'ADEME est possible selon la nature du projet.

› **Plateforme biomasse** : jusqu'à 70% du montant TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA), toutes aides publiques confondues, dans la limite des 100€/m<sup>3</sup> abrité, en cas de recours à une structure en bois

## COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

› Chaufferies biomasse de production inférieure à 1.200 MWh/an : déposer un dossier de candidature auprès des services instructeurs de la Région Île-de-France (contact ci-après). Les instructions se font au fil de l'eau

› Chaufferies biomasse de production supérieure à 1.200 MWh/an : l'ADEME Île-de-France et la Région lancent conjointement un appel à projets annuel chaufferies biomasse. Le caractère innovant et reproductible en Île-de-France des projets est pris en compte.

Vous pouvez également bénéficier d'un soutien de la Région pour la réalisation de vos études de faisabilité.

## CONTACT

› Projets de chaufferies biomasse de production inférieure à 1.200 MWh/an  
[Foret\\_energie\\_biosources@iledefrance.fr](mailto:Foret_energie_biosources@iledefrance.fr)

› Projets de chaufferies biomasse de production supérieure à 1.200 MWh/an  
[aap-chaaleur-renouvelable@iledefrance.fr](mailto:aap-chaaleur-renouvelable@iledefrance.fr)

Informations pratiques:

[www.iledefrance.fr/chaufferies-biomasse](http://www.iledefrance.fr/chaufferies-biomasse)

 **Région**  
**île de France**